

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 04535

Numéro SIREN : 538 780 420

Nom ou dénomination : A.S.T

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2018 sous le numéro de dépôt B2018/027264

Désignation de l'entreprise : AST		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 106 AVENUE TOLOSANE		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 53878042000039		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 13 11 22 01 17	
		N-1 13 11 22 01 16	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
Frais d'établissement * AB			
Frais de développement * CX			
Concessions, brevets et droits similaires AF		891 480 795 315 96 166 6 691	
Fonds commercial (1) AH			
Autres immobilisations incorporelles AJ			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL			
Constructions AN			
Installations techniques, matériel et outillage industriels AP			
Autres immobilisations corporelles AR		1 532 796 623 333 909 463 1 065 383	
Immobilisations en cours AT		294 051 258 938 35 113 52 143	
Avances et acomptes AV			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence AX			
Autres participations CS			
Créances rattachées à des participations CU			
Autres titres immobilisés BB			
Prêts BD			
Autres immobilisations financières* BF		3 000	
TOTAL (II) BH		9 562 1 677 586 1 050 304 1 136 780	
Matières premières, approvisionnements BL			
En cours de production de biens BN			
En cours de production de services BP			
Produits intermédiaires et finis BR			
Marchandises BT			
Avances et acomptes versés sur commandes BV			
Clients et comptes rattachés (3)* BX		2 490 656 2 490 656 1 453 829	
Autres créances (3) BZ		573 837 573 837 1 896 807	
Capital souscrit et appelé, non versé CB			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD			
Disponibilités CF			
Charges constatées d'avance (3)* CH		252 633 252 633 41 119	
TOTAL (III) CJ		3 317 126 3 317 126 3 391 755	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		6 045 016 1 677 586 4 367 430 4 528 535	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 0	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : AST

Néant ☐ *

				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :213...380.....)	DA		213 380	213 380
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		2	2
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		21 338	21 338
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		1 406	1 406
	Report à nouveau	DH		(223 044)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		(88 832)	(223 044)
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		(75 750)	13 082
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		80 000	50 000
	Provisions pour charges	DQ		161 766	131 855
	TOTAL (III)	DR		241 766	181 855
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		1 647	8 737
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		838 034	2 890
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		2 020 797	357 396
	Dettes fiscales et sociales	DY		1 288 423	1 142 825
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		52 513	2 821 750
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		4 201 414	4 333 598
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		4 367 430	4 528 535
RENVOS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		4 201 414	4 333 598
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		111	1 950

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : AST		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	6 547 044	FH		FI	6 547 044	5 148 225
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	6 547 044	FK		FL	6 547 044	5 148 225	
	Production stockée*				FM				
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO			250	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	80 484		20 107	
	Autres produits (1) (11)				FQ	101		32 704	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	6 627 629		5 201 286
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	2 063		375
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 574 155		2 453 308
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	99 576		102 818
	Salaires et traitements*					FY	1 843 478		1 769 551
	Charges sociales (10)					FZ	816 045		765 606
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements*		GA	223 666		235 279	
			{ - dotations aux provisions		GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	30 709		26 975
	Autres charges (12)					GE	3 068		5
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	6 592 760		5 353 918
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	34 869		(152 631)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	21		53
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	21		53
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	51 307		69 722
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	51 307		69 722
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(51 286)		(69 670)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(16 418)		(222 301)	

Désignation de l'entreprise : <u>AST</u>				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HIB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	42 414	743	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	30 000		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	72 414	743	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(72 414)	(743)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IJJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	6 627 650	5 201 339	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	6 716 482	5 424 383	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(88 832)	(223 044)	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *	HP			
			- Crédit bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	50 201	69 619	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1	79 686	20 107	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6		obligatoires	A9
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N			
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
CONTRAVENTIONS				213			
IND TRANSACTIONNELLES				42 201			
PROV LITIGES PRUD'HOMIAUX				30 000			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
Informations complémentaires (CICE)	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	X
Ventilation de l'effectif moyen	X
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	X
Honoraires des commissaires aux comptes	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	X
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	X
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	X
Transferts de charges	X
Résultats financiers des cinq derniers exercices	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES - (PCG Art. 831-1/I)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Provisions pour risques et charges :

Une provision est constituée lorsque la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions à fin décembre 2017 ont été estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables.

Les autres provisions pour risques et charges correspondent aux litiges sociaux en cours.

Variations des capitaux propres :

- Capitaux Propres à l'ouverture : 13 082
- Augmentation de Capital : 0
- Distribution de dividendes : 0
- Résultat de l'exercice : -88 832
- Capitaux Propres à la clôture : -75 750

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Intégration fiscale :

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par la société ALYZIA HOLDING société immatriculée en France à Bobigny sous le RCS 552 134 975 depuis le 1er janvier 2012.

La convention d'intégration fiscale conclue avec ALYZIA HOLDING prévoit que la filiale calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à ALYZIA HOLDING, société tête de Groupe.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 64 679 €. La société a demandé un préfinancement à BPI au titre de ce mécanisme.

Le préfinancement est réglé directement à Alyzia Holding. La société a décidé d'affecter ce crédit d'impôt au soutien de l'investissement, à la recherche et à l'innovation, ainsi qu'au développement de l'emploi.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	21 338			21 338

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	2 020 592
Autres créances	13 870
Total	2 034 462

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 536
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 207 405
Dettes fiscales et sociales	710 737
Autres dettes	52 513
Total	1 972 191

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	252 633
Total	252 633

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

La société est engagée dans des contrats commerciaux avec des sociétés du groupe 3S/Alyzia, contrats dans le cadre desquels elle est client ou fournisseur. Ces contrats étant exclus de la liste des transactions liées notamment car conclus à des conditions normales de marché la société n'a pas à en donner le détail.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
ASSISTANCE SUPPORT	6 547 044
Total	6 547 044

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	6 547 044
Total	6 547 044

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	14
Agents de maîtrise et techniciens	25
Ouvriers	10
Total	49

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	51 307	21
Dont entreprises liées	50 201	

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 510 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 3 510.00€

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

Pour la clôture 2017, il a été décidé de retenir une provision pour les personnes dont le départ à la retraite est prévu dans les 12 prochaines années. Cette période de 12 ans correspond à la durée maximale estimée des renouvellements de contrat, étant entendu que le nouveau bénéficiaire du contrat reprend les engagements de retraite lorsqu'il reprend les salariés. Cette évolution méthodologique fait suite à la disparition du contrat liant Alyzia à Aéroports de Paris.

Une provision pour retraite d'un montant de 156 480 € est constituée, cette provision a été calculée par un actuaire indépendant.

La société applique la méthode générale.

La provision pour médailles de travail d'un montant de 5 286 € est estimée par ce même actuaire.

Les évaluations réalisées décrivent les passifs sociaux de la société. Elles comprennent la valeur actuelle probable des prestations futures à la date d'évaluation, la dette actuarielle à la date d'évaluation.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	3 244
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
52 à 59 ans	6 à 13 ans	
moins de 52 ans	plus de 13 ans	153 236
Engagement total		156 480

Hypothèses de calculs retenues

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les obligations sont :

- Taux de revalorisation des salaires (y compris inflation) : 2%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation : 2%
- Taux charges sociales : 40%
- Table de mortalité : table INSEE 2017

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
MERAINA	SASU	25 520 160	61 RUE CLAUDE BERNARD 75005 PARIS

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- CONTRAVENTIONS	213	67120000
- IND TRANSACTIONNELLES	42 201	67180000
- PROVISIONS LITIGES PRUD'HOMAU	30 000	68750000
Total	72 414	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
REMBOURSEMENT CVAE	43 924
REMBOURSEMENT CPAM/FONGECIF	30 422
REFACTURATIONS FORMATIONS	2 200
REFACTURATIONS DIVERSES	3 140
Total	79 686

A.S.T
Société par actions simplifiée au capital de 213 380 Euros
Siège social : 106 Avenue Tolosane
31520 RAMONVILLE SAINT-AGNE
R.C.S. TOULOUSE B 538 780 420

AGMA DU 29 JUIN 2018
COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIEME DECISION - Affectation du résultat

L'associée unique décide d'affecter la perte comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2017 qui s'élève à (88 832) Euros au compte « Report à nouveau » débiteur qui passe de (223 044) Euros à (311 876) Euros.

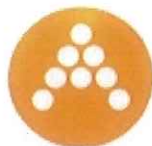
QUATRIEME DECISION - Déclaration au titre de l'article 243 bis du Code général des impôts

L'associée unique déclare, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président :
Didier MONTEGUT





A.S.T

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de l'activité de notre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice ainsi que l'affectation de son résultat.

Le Commissaire aux Comptes a reçu toutes les informations nécessaires à la réalisation de ses diligences et à l'émission de son rapport.

I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Nous vous rappelons que notre société exerce des activités d'assistance aéroportuaire et de services généraux aux entreprises et plus particulièrement, les activités comprenant l'ensemble des prestations supports dont ont besoin les sociétés opérationnelles d'assistance en escale sur les aéroports pour fonctionner à savoir : planification, moyens généraux, informatique, matériels y compris leur entretien et méthodes.

Au cours de l'année notre société a poursuivi sa politique d'optimisation des outils de gestion nécessaires à la réalisation des prestations supports qui lui sont confiées. Nous avons également augmenté le volume d'activité des prestations délivrées.

II – PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation actuellement en vigueur.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 6 547 044 Euros contre 5 148 225 Euros au titre de l'exercice précédent soit une augmentation de 27,17 %,
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 6 627 629 Euros contre 5 201 286 Euros au titre de l'exercice précédent soit une augmentation de 27,42 %,
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 6 592 760 Euros contre 5 353 918 Euros au titre de l'exercice précédent soit une augmentation de 23,14 %, DM

Correspondance : Continental Square 2 – Bâtiment Neptune – 4 place de Berlin – BP 12664 – 95725 ROISSY CDG CEDEX
Tél +33 1 48 16 83 30 – Fax +33 1 48 62 57 67 – Site : www.groupe3s.com

SAS A.S.T - Société par Actions Simplifiée au Capital de 213 380 €
RCS Toulouse 538 780 420 ~ Siret : 538 780 420 000 21 ~ APE : 5223Z
Siège Social : 106 Avenue Tolosane – 31520 RAMONVILLE SAINT-AGNE - FRANCE

- Le résultat d'exploitation ressort à 34 869 Euros contre (152 631) Euros au titre de l'exercice précédent,
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 843 478 Euros contre 1 769 551 Euros au titre de l'exercice précédent soit une augmentation de 4,18 %,
- Le montant des charges sociales s'élève à 816 045 Euros contre 765 606 Euros au titre de l'exercice précédent soit une augmentation de 6,59 %. Ce montant prend en compte le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi pour un montant de 64 679 Euros.

La société a décidé d'affecter ce crédit d'impôt au soutien de l'investissement, à la recherche et à l'innovation ainsi qu'au développement de l'emploi.

L'intéressement des salariés est de 39 806 Euros contre 42 064 Euros au titre de l'exercice précédent soit une diminution de 5,37 %.

Il est précisé que la société a supporté des dépenses de travail intérimaire pour un montant de 143 674 Euros.

Compte tenu d'un résultat financier de (51 286) Euros, contre (69 670) Euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à (16 418) Euros contre (222 301) Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de (72 414) Euros, de l'impôt sur les bénéfices de 0 Euro, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se solde par une perte comptable de (88 832) Euros contre une perte comptable de (223 044) Euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la société s'élevait à 4 367 430 Euros contre 4 528 535 Euros pour l'exercice précédent soit une diminution de 3,56 %.

III – INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons en annexe du présent rapport la décomposition, conformément au modèle établi par l'arrêté du 20 mars 2017, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

IV – ÉVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Nous vous informons qu'aucun évènement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

DM

V – ÉVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Nous allons poursuivre l'optimisation des méthodes de travail et du développement d'outils de gestion nécessaire à l'activité d'assistance en escale.

VI – APPROBATION DES COMPTES ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 faisant ressortir une perte comptable de (88 832) Euros.

Le résultat de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 est une perte comptable de (88 832) Euros que nous vous proposons d'affecter au compte « Report à nouveau » débiteur qui passera ainsi de (223 044) Euros à (311 876) Euros.

VII – DIVIDENDES DISTRIBUES ANTERIEUREMENT

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que nous n'avons procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

VII – DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 et 5 du CGI, s'élève à 46 786 Euros au titre de l'exercice et l'impôt supporté à ce titre est de 15 593,77 Euros, il vous sera demandé d'approuver ces dépenses et charges ainsi que l'impôt supporté à ce titre.

VIII – ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La société n'a effectué aucune activité en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice.

IX – PRÊTS DE TRESORERIE INTERENTREPRISES

Au cours de l'exercice écoulé, aucun prêt de trésorerie interentreprises n'a été concédé par votre société.

DM

X – RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nous vous informons que le tableau prévu à l'article R 225-102, alinéa 2, du Code de commerce, faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices, a été annexé au présent rapport.

XI – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE, DENOMMEES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous signalons qu'aucune convention prévue à l'article L 227-10 du Code de commerce n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

XII – QUITUS A VOTRE PRESIDENT

Nous vous demandons de donner quitus de sa gestion à votre Président au titre de l'exercice sous examen clos le 31 décembre 2017.

XIII – FILIALES, PARTICIPATIONS, SOCIETES CONTROLEES

La société ne possède pas de filiales, n'a pas de participation dans une autre société et ne contrôle aucune société.

Nous vous rappelons que notre société est contrôlée par la société ALYZIA.

XIV – MENTION DES SUCCURSALES EXISTANTES

Conformément aux dispositions légales, nous vous informons que notre société n'a pas de succursale.

XV – MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE PREVENTION DE LA CORRUPTION

Notre société mère, la société G3S-ALYZIA, a mis en place un dispositif de prévention de la corruption.

Ce dispositif étant conçu pour s'appliquer à la société G3S-ALYZIA ainsi qu'à l'ensemble de ses filiales, notre société est dispensée de la mise en place, à son niveau, d'un dispositif indépendant.

Le dispositif mis en place par la société G3S et depuis juillet 2017, la société G3S-ALYZIA en sa qualité de nouvelle société-mère, comprend les mesures ci-dessous :

- signature d'une charte interne éthique et adhésion du Groupe 3S-ALYZIA au Global Compact des Nations Unies,

DM

- signature d'une charte externe Achat RSE Fournisseurs.

Les deux chartes portant la lutte contre la corruption par l'éthique des pratiques ; le respect des normes du travail par la lutte contre le travail forcé, l'abolition du travail des enfants, le respect du principe de non-discrimination, le respect de la liberté syndicale, la protection de la santé et de la sécurité, la durée du travail et le niveau de rémunération ; et la protection de l'environnement par le respect de la réglementation environnementale, le management environnemental et la diminution des impacts sur l'environnement.

Mise en place :

- d'un code de conduite définissant et illustrant les comportements à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence,
- d'un dispositif d'alerte interne afin de recueillir les signalements de salariés relatif aux violations du code de conduite,
- d'une cartographie des risques, prenant la forme d'une documentation régulièrement actualisée et destinée à identifier, analyser et hiérarchiser les risques d'exposition du groupe à des sollicitations externes aux fins de corruption en fonction notamment des secteurs d'activité et des zones géographiques dans lesquels le groupe exerce ses activités,
- d'une procédure de gestion des tiers pour évaluer les risques provenant de tiers afin de les évaluer avant d'entrer en relation professionnelle avec eux,
- de procédures de contrôles comptables, afin de s'assurer que les livres et comptes du groupe ne sont pas utilisés pour masquer des faits de corruption ou de trafic d'influence,
- d'un dispositif de formation afin de sensibiliser les collaborateurs du groupe,
- d'un dispositif de contrôle et d'évaluation interne périodique afin de contrôler et d'évaluer l'efficacité des procédures mises en place et le cas échéant suivant la pratique, de les adapter.

XVI – INFORMATIONS PORTANT SUR LES CONDITIONS DE REPRISE D'UNE SOCIETE PAR SES SALARIES ET SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DE LA SOCIETE CONCERNANT LA DETENTION DE SON CAPITAL

Nous vous rappelons que l'assemblée générale ordinaire annuelle doit dorénavant constater que l'obligation relative à l'organisation des deux informations triennales aux salariés de la société sur les sujets suivants a été respectée :

- les conditions juridiques, les avantages et les difficultés de la reprise d'une société par ses salariés et les aides dont ils peuvent bénéficier,
- les orientations générales de l'entreprise relatives à la détention de son capital notamment sur le contexte et les conditions d'une cession de celle-ci et, le cas échéant, sur le contexte et les conditions d'un changement capitalistique substantiel.

DM

Ces informations doivent indiquer :

- les principales étapes d'un projet de reprise d'une société, en précisant les avantages et les difficultés pour les salariés et pour le cédant,
- une liste d'organismes pouvant fournir un accompagnement, des conseils ou une formation en matière de reprise d'une société par les salariés,
- les éléments généraux relatifs aux aspects juridiques de la reprise d'une société par les salariés, en précisant les avantages et les difficultés pour les salariés et pour le cédant,
- les éléments généraux en matière de dispositifs d'aide financière et d'accompagnement pour la reprise d'une société par les salariés,
- une information générale sur les principaux critères de valorisation de la société, ainsi que sur la structure de son capital et son évolution prévisible,
- le cas échéant, une information générale sur le contexte et les conditions d'une opération capitalistique concernant la société et ouverte aux salariés.

Nous vous remercions de prendre acte que les informations ont été effectuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 soit depuis moins de trois ans.

XVII – MESURES DE LUTTE CONTRE L'EVASION FISCALE – OBLIGATION D'IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE EFFECTIF

Votre société a un bénéficiaire effectif au sens de l'article L 561-46 du Code monétaire et financier.

La déclaration a été faite au registre tenu au greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE en date du 12 février 2018.

XVIII – PROCEDURES RELATIVES AUX LANCEURS D'ALERTE

Conformément aux dispositions légales, la société met en place une procédure pour recueillir les signalements effectués par les lanceurs d'alerte.

Cette procédure est portée à la connaissance des salariés de la société par la remise d'une note explicative à chacun des salariés, le signalement devant être effectué au supérieur hiérarchique ou au référent.

XIX – MISE EN PLACE DU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Nous vous rappelons que votre société, comme toutes les sociétés, doit avoir mis en place au 25 mai 2018 les mesures relatives au règlement général sur la protection des données (RGPD).

Dans ce cadre, il a été mis en place les diverses mesures nécessaires et chaque salarié a été informé de l'utilisation qui est faite de ses données personnelles.

XX – ACTIONNARIAT DES SALARIES

Afin de se conformer aux dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de commerce, vous aurez à vous prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions des articles L 3332-18 et suivants du Code du travail.

Il vous est précisé que ce projet de résolution est obligatoire – sa non-présentation et sanctionnée par une nullité alors même que notre société n'est pas, à ce jour, dotée d'un plan d'épargne entreprise.

Nous vous proposons, dans cette résolution, de fixer à un maximum de 6 401 €uros le montant de l'augmentation de capital pouvant intervenir à ce titre et, il vous sera demandé de renoncer expressément à votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles au bénéfice des salariés adhérents au PEE qui devrait alors être institué par la société.

Il vous sera demandé de confier au Président le soin de mettre en œuvre ladite résolution.

L'autorisation ainsi donnée sera valable pour une durée de 18 mois à compter de la décision de l'assemblée.

Nous rappelons que ce projet de résolution est présenté pour se conformer à la loi.

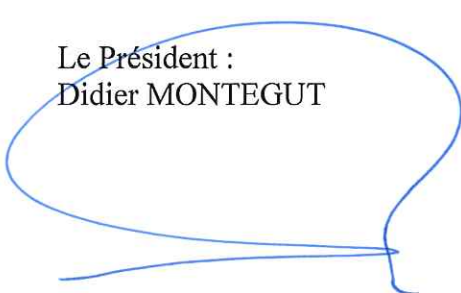
XXI – OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Nous vous informons que le comité d'entreprise a reçu tous les documents communiqués aux associés, les communications ayant été faites simultanément.

Conformément à l'article L 2323-8 du Code du travail, le texte des éventuelles observations du comité d'entreprise a été annexé au présent rapport.

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous prions de bien vouloir les approuver, et nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

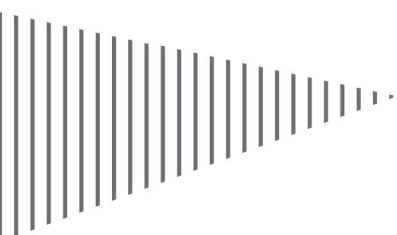
Le Président :
Didier MONTEGUT



ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIETE AST (COMPTES CLOS LE 31/12/2017)

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu
(tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du code de commerce)

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement											
Nombres de factures concernées	77					11					
Montant total des factures concernées (préciser TTC)	331 521,13 €	103 205,70 €	16 715,93 €	220 120,86 €	141 828,47 €	481 870,96 €	450 150,49 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 914,00 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	9,43%	2,94%	0,48%	6,26%	4,03%	13,70%					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)							11,70%	0,00%	0,00%	0,00%	0,52%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées											
Nombre de factures exclues					0						0
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)					0,00 €						0,00 €
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)											
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : (préciser) - Délais légaux : (préciser)					- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (préciser)					



A.S.T.
Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Ernst & Young et Autres
Le Compans - Immeuble B
1, place Alfonse Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 6

Tél. : +33 (0) 5 62 15 43 43
www.ey.com/fr

A.S.T.

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société A.S.T.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.S.T. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

💰 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

💰 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse, le 18 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Jérôme Guirauden

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	891 480	795 315	96 166	6 691	89 475	NS
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	1 532 796	623 333	909 463	1 065 383	155 920	14.64
	Autres immobilisations corporelles	294 051	258 938	35 113	52 143	17 030	32.66
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts				3 000	3 000	100.00
	Autres immobilisations financières	9 562		9 562	9 562		
Total II		2 272 890	1 677 586	1 050 304	1 136 780	86 476	7.61
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	2 490 656		2 490 656	1 453 829	1 036 827	71.32
	Autres créances	573 837		573 837	1 896 807	1 322 970	69.75
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités						
	Charges constatées d'avance (3)	252 633		252 633	41 119	211 514	514.39
	Total III	3 317 126		3 317 126	3 391 755	74 629	2.20
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		6 045 016	1 677 586	4 367 430	4 528 535	161 105	3.56

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 213 380)	213 380	213 380		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	2	2		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	21 338	21 338		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 406	1 406		
	Report à nouveau	223 044		223 044	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	88 832	223 044	134 212	60.17
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	75 750	13 082	88 832	679.05
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	80 000	50 000	30 000	60.00
	Provisions pour charges	161 766	131 855	29 911	22.68
	Total III	241 766	181 855	59 911	32.94
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	1 647	8 737	7 091	81.15
	Emprunts et dettes financières diverses	838 034	2 890	835 144	NS
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 020 797	357 396	1 663 402	465.42
	Dettes fiscales et sociales	1 288 423	1 142 825	145 598	12.74
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	52 513	2 821 750	2 769 237	98.14
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	4 201 414	4 333 598	132 184	3.05
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 367 430	4 528 535	161 105	3.56

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

4 201 414

4 333 598

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	6 547 044		6 547 044	5 148 225		1 398 819	27.17
Chiffre d'affaires NET	6 547 044		6 547 044	5 148 225		1 398 819	27.17
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation				250		250	100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			80 484	20 107		60 376	300.27
Autres produits			101	32 704		32 603	99.69
Total des Produits d'exploitation (I)			6 627 629	5 201 286		1 426 342	27.42
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 063	375		1 687	449.75
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			3 574 155	2 453 308		1 120 847	45.69
Impôts, taxes et versements assimilés			99 576	102 818		3 242	3.15
Salaires et traitements			1 843 478	1 769 551		73 927	4.18
Charges sociales			816 045	765 606		50 439	6.59
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			223 666	235 279		11 613	4.94
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions			30 709	26 975		3 734	13.84
Autres charges			3 068	5		3 063	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			6 592 760	5 353 918		1 238 842	23.14
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			34 869	152 631		187 500	122.84
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12		Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
	Euros				%	
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	21		53		32	60.00
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	21		53		32	60.00
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	51 307		69 722		18 415	26.41
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	51 307		69 722		18 415	26.41
2. Résultat financier (V-VI)	51 286		69 670		18 383	26.39
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	16 418		222 301		205 883	92.61
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	42 414		743		41 671	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	30 000				30 000	
Total VIII	72 414		743		71 671	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	72 414		743		71 671	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	6 627 650		5 201 339		1 426 311	27.42
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	6 716 482		5 424 383		1 292 099	23.82
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	88 832		223 044		134 212	60.17

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

50 201

69 619

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Provisions pour risques et charges :

Une provision est constituée lorsque la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions à fin décembre 2017 ont été estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables.

Les autres provisions pour risques et charges correspondent aux litiges sociaux en cours.

Variations des capitaux propres :

- Capitaux Propres à l'ouverture : 13 082
- Augmentation de Capital : 0
- Distribution de dividendes : 0
- Résultat de l'exercice : -88 832
- Capitaux Propres à la clôture : -75 750

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Intégration fiscale :

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par la société ALYZIA HOLDING société immatriculée en France à Bobigny sous le RCS 552 134 975 depuis le 1er janvier 2012.

La convention d'intégration fiscale conclue avec ALYZIA HOLDING prévoit que la filiale calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à ALYZIA HOLDING, société tête de Groupe.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 64 679 €.

La société a demandé un préfinancement à BPI au titre de ce mécanisme. Le préfinancement est réglé directement à Alyzia Holding. La société a décidé d'affecter ce crédit d'impôt au soutien de l'investissement, à la recherche et à l'innovation, ainsi qu'au développement de l'emploi.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	21 338			21 338

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	2 020 592
Autres créances	13 870
Total	2 034 462

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 536
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 207 405
Dettes fiscales et sociales	710 737
Autres dettes	52 513
Total	1 972 191

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	252 633
Total	252 633

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

La société est engagée dans des contrats commerciaux avec des sociétés du groupe 3S/Alyzia, contrats dans le cadre desquels elle est client ou fournisseur. Ces contrats étant exclus de la liste des transactions liées notamment car conclus à des conditions normales de marché la société n'a pas à en donner le détail.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
ASSISTANCE SUPPORT	6 547 044
Total	6 547 044

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	6 547 044
Total	6 547 044

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	14
Agents de maîtrise et techniciens	25
Ouvriers	10
Total	49

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	51 307	21
Dont entreprises liées	50 201	

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 510 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 3 510.00€

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

Pour la clôture 2017, il a été décidé de retenir une provision pour les personnes dont le départ à la retraite est prévu dans les 12 prochaines années. Cette période de 12 ans correspond à la durée maximale estimée des renouvellements de contrat, étant entendu que le nouveau bénéficiaire du contrat reprend les engagements de retraite lorsqu'il reprend les salariés. Cette évolution méthodologique fait suite à la disparition du contrat liant Alyzia à Aéroports de Paris.

Une provision pour retraite d'un montant de 156 480 € est constituée, cette provision a été calculée par un actuaire indépendant.

La société applique la méthode générale.

La provision pour médailles de travail d'un montant de 5 286 € est estimée par ce même actuaire.

Les évaluations réalisées décrivent les passifs sociaux de la société. Elles comprennent la valeur actuelle probable des prestations futures à la date d'évaluation, la dette actuarielle à la date d'évaluation.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	3 244
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
52 à 59 ans	6 à 13 ans	
moins de 52 ans	plus de 13 ans	153 236
Engagement total		156 480

Hypothèses de calculs retenues

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les obligations sont :

- Taux de revalorisation des salaires (y compris inflation) : 2%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation : 2%
- Taux charges sociales : 40%
- Table de mortalité : table INSEE 2017

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
MERAINA	SASU	25 520 160	61 RUE CLAUDE BERNARD 75005 PARIS

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- CONTRAVENTIONS	213	67120000
- IND TRANSACTIONNELLES	42 201	67180000
- PROVISIONS LITIGES PRUD'HOMAU	30 000	68750000
Total	72 414	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
REMBOURSEMENT CVAE	43 924
REMBOURSEMENT CPAM/FONGECIF	30 422
REFACTURATIONS FORMATIONS	2 200
REFACTURATIONS DIVERSES	3 140
Total	79 686

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

QUADRATUS informatique

Désignation de l'entreprise : AST													Néant		*	
CADRE A			IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1			Augmentations				
									Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	1 130 868	KE		KF	138 975		
CORPORELLES	Terrains								KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9				KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1				KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants		M2				KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3				KS	1 532 796	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *								KV	119 734	KW		KX	1 215	
		Matériel de transport *								KY	3 512	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	574 006	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *								LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours								LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes								LK		LL		LM			
	TOTAL III								LN	2 230 049	LO		LP	1 215		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G		8M		8T		
		Autres participations								8U		8V		8W		
		Autres titres immobilisés								1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières								1T	12 562	1U		1V				
TOTAL IV								1Q	12 562	1R		1S				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								0G	3 373 478	0H		0J	140 190			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3			Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		C0		D0		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV	378 362	LW	891 480	IX	891 480		
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH		MI				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK	1 532 796	ML	1 532 796	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM	96 120	MN	24 829	MO	24 829			
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	3 512	MR	3 512			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	308 296	MT	265 711	MU	265 711			
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III						IY		NG	404 416	NH	1 826 848	NI	1 826 848		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		0U		M7		0W		
Autres participations						I0		0X		0Y		0Z				
Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	3 000	2F	9 562	2G	9 562			
TOTAL IV						I3		NJ	3 000	NK	9 562	2H	9 562			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		0K	785 778	0L	2 727 890	0M	2 727 890			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : AST

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	1 124 177	PF	49 500	PG	378 362	PH	795 315
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	467 413	QA	155 920	QB	(0)	QC	623 333
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	106 096	QE	2 466	QF	96 120	QG	12 442
	Matériel de transport	QH	3 512	QI		QJ		QK	3 512
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	535 501	QM	15 779	QN	308 296	QO	242 985
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	1 112 522	QV	174 165	QW	404 416	QX	882 271
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	2 236 699	ØP	223 665	ØQ	782 778	ØR	1 677 586

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
Autres immobilisations corporelles	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
	TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO		
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total généralnon ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total généralnon ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total généralnon ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : AST

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	131 855	4Y	30 709	4Z	798	5A	161 766
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	50 000	5W	30 000	5X		5Y	80 000
	TOTAL II	5Z	181 855	TV	60 709	TW	798	TX	241 766
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6		O7		O8		O9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	181 855	UB	60 709	UC	798	UD	241 766
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	30 709	UF	798			
		- financières	UG		UH				
		- exceptionnelles	UJ	30 000	UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : AST

31/12/2017

[illegible]

8

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2017

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

Exemple à conserver par le déclarant

Désignation de l'entreprise : AST

Néant

*

CADRE A

ÉTAT DES CRÉANCES

DE L'ACTIF
IMMOBILISÉ

Créances rattachées à des participations

Prêts (1) (2)

Autres immobilisations financières

UL

UP

UT

UM

UR

UV

UN

US

UW

9 562

0

9 562

DE L'ACTIF
CIRCULANT

Clients douteux ou litigieux

Autres créances clients

Créance représentative de titres
prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation
antérieurement constituée * UO)

Personnel et comptes rattachés

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

Etat et autres
collectivités publiques

Impôts sur les bénéfices

Taxe sur la valeur ajoutée

Autres impôts, taxes et versements assimilés

Divers

Groupe et associés (2)

Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations
de pension de titres)

Charges constatées d'avance

TOTAUX

VA

UX

ZI

UY

UZ

VM

VB

VN

VP

VC

VR

VS

VT

VD

VE

VF

20 172

20 172

290 258

13 870

248 553

984

252 633

3 326 688

3 000

3 317 126

9 562

RENOIS

(1)

Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice

(2)

Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

VD

VE

VF

3 000

CADRE B

ÉTAT DES DETTES

Montant brut

1

A 1 an au plus

2

A plus d'1 an et 5 ans au plus

3

A plus de 5 ans

4

Emprunts obligataires convertibles (1)

Autres emprunts obligataires (1)

Emprunts et dettes
auprès des
établissements
de crédit (1)

à 1 an maximum à l'origine

à plus de 1 an à l'origine

Emprunts et dettes financières divers (1) (2)

Fournisseurs et comptes rattachés

Personnel et comptes rattachés

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

Etat et
autres
collectivités
publiques

Impôts sur les bénéfices

Taxe sur la valeur ajoutée

Obligations cautionnées

Autres impôts, taxes et assimilés

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Groupe et associés (2)

Autres dettes (dont dettes relatives à des
opérations de pension de titres)

Dette représentative de titres empruntés
ou remis en garantie *

Produits constatés d'avance

TOTAUX

7Y

7Z

VG

VH

8A

8B

8C

8D

8E

VW

VX

VQ

8J

VI

8K

ZZ

8L

VY

VJ

VK

1 647

2 890

2 020 797

461 137

355 442

47 182

421 472

3 190

835 144

52 513

4 201 414

4 201 414

Montant des divers emprunts et dettes contrac-
tés auprès des associés personnes physiques

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

QUADRATUS Informatique

Dossier N° AST en Euros.